



Pôle Elopsys et Pôle Européen de la Céramique Signature des contrats de performance 2013-2018

Limoges, le 9 décembre 2013

Dossier de presse



Contacts presse :
DIRECCTE du Limousin

Philippe JUBEAU : 05 55 11 66 21. Mèl : dr-limou.communication@direccte.gouv.fr

SOMMAIRE

Communiqué de synthèse

1. Qu'est-ce qu'un pôle de compétitivité?
2. Les pôles de compétitivité ELOPSYS et Pôle Européen de la Céramique
3. Les contrats de performance
4. Pour en savoir plus...
5. Annexes

COMMUNIQUE DE SYNTHÈSE

Michel Jau, préfet de région, Jean-Paul Denanot, président du conseil régional de la région Limousin, membre du comité des régions, Marie-Françoise Pérol-Dumont présidente du conseil général de la Haute-Vienne, Alain Rodet, président de la communauté d'agglomération de Limoges métropole, Philippe Nauche, président de la communauté d'agglomération de Brive, Rémi Noguera, président du Pôle Européen de la Céramique et Patrice Soudan, président du pôle ELOPSYS signent aujourd'hui les contrats de performance des deux pôles de compétitivité dont la gouvernance est située en Limousin, pour la période 2013/2018.

En 2013, 9 ans après la création des pôles de compétitivité, le gouvernement souhaite en effet accroître leur impact économique.

Le moment est venu de leur insuffler un nouvel élan, au service de l'industrie, afin de les transformer en de véritables « usines à produits d'avenir ».

Pour cela, les deux pôles de compétitivité, ELOPSYS et le Pôle Européen de la Céramique s'engagent aux côtés des co-financeurs publics en signant aujourd'hui un « contrat de performance ».

Deux objectifs prioritaires sont inscrits dans ces contrats :

- Créer de nouveaux produits et services innovants ayant vocation à être mis sur le marché.
- Amplifier l'accompagnement de la croissance des PME et ETI sur notre territoire en utilisant 4 leviers (accès au financement, ouverture à l'international, anticipation des besoins en compétences, accompagnement renforcé des PME).

Le montant total des financements publics s'élèvera à près de 2 319 182€ pour la période 2013/2015.

1. Qu'est-ce qu'un pôle de compétitivité ? Un pôle...

⇒ ...C'est une démarche partenariale sur une thématique et un territoire donnés pour une position de premier rang :

- Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire donné, des entreprises de toutes tailles, des laboratoires de recherche et des établissements de formation pour développer des synergies et des coopérations. D'autres partenaires comme les pouvoirs publics, nationaux et locaux, ainsi que des sociétés de services aux entreprises peuvent être associés.
- L'enjeu est de s'appuyer sur les synergies et les projets collaboratifs et innovants pour permettre aux entreprises engagées dans ces partenariats de prendre une position de premier plan dans leurs domaines, en France et à l'international.

⇒...C'est renforcer la compétitivité de l'économie française et développer la croissance et l'emploi sur des marchés porteurs :

- en accroissant l'effort d'innovation ;
- en confortant des activités, principalement industrielles, à fort contenu technologique ou de création sur des territoires ;
- en améliorant l'attractivité de la France, grâce à une visibilité internationale renforcée.

⇒ ...C'est développer une stratégie qui permet de :

- concrétiser des partenariats entre les différents acteurs ayant des compétences reconnues et complémentaires ;
- construire des projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) et des projets structurants telles que les plates-formes d'innovation qui peuvent bénéficier d'aides publiques ;
- promouvoir un environnement global favorable au développement de l'innovation et de la croissance des acteurs du pôle, en conduisant des actions d'animation, de mutualisation ou d'accompagnement des membres du pôle sur des thématiques telles que : le financement privé des entreprises, la propriété industrielle, la gestion prévisionnelle des emplois et des besoins en nouvelles compétences et en qualifications, le développement de partenariats technologiques internationaux, les synergies territoriales, etc.

⇒...Ce sont des soutiens publics

- L'État s'attache à promouvoir un environnement favorable aux entreprises et à l'innovation, soutient l'effort de recherche et de développement déployé au sein des pôles de compétitivité au travers notamment du fonds unique interministériel (FUI) dédié à la politique des pôles de compétitivité et du programme d'investissements d'avenir.
- L'Etat accompagne le développement des pôles aux niveaux national ou régional :
 - en octroyant, via les appels à projets du Fonds Unique Interministériel et du programme d'investissements d'avenir, des aides financières aux meilleurs projets de recherche et développement (R&D) et de plates-formes d'innovation ;
 - en finançant partiellement les structures de gouvernance des pôles, aux côtés des collectivités territoriales et des entreprises ;
 - en aidant financièrement, par l'intermédiaire des services déconcentrés de l'État, tels que les SGAR ou les directions régionales des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), des actions collectives thématiques initiées par les pôles dans des domaines très divers et impliquant des entreprises du pôle, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), afin de favoriser l'innovation et d'améliorer leur compétitivité ;

- en impliquant divers partenaires : l'Agence nationale de la recherche (ANR) et Bpifrance financent des projets de R&D menés par des acteurs des pôles de compétitivité ; la Caisse des dépôts et consignations (CDC) soutient financièrement des projets de plates-formes d'innovation ;
- en s'appuyant sur les collectivités territoriales qui peuvent aussi soutenir financièrement les projets (R&D, plates-formes d'innovation) des pôles ;
- en aidant les pôles et leurs entreprises à identifier les meilleurs partenaires internationaux et à nouer avec eux des partenariats technologiques centrés sur la création de valeur.

Un pôle de compétitivité, c'est pour inventer l'avenir !

2. Les pôles de compétitivité ELOPSYS et PEC

Deux pôles de compétitivité ont leurs sièges en Limousin, qui visent à créer du développement économique autour des compétences scientifiques fortes dans le domaine de la **céramique et des matériaux** d'une part, et des **technologies micro-ondes, photonique et réseaux sécurisés** d'autre part : le pôle européen de la céramique et le pôle Elopsys.

Le pôle ELOPSYS

Elopsys est le pôle national des hautes technologies, il réunit les acteurs majeurs des micro-ondes, de la photonique, des réseaux sécurisés et des interfaces numériques en Limousin.

Ces quatre domaines technologiques s'adressent principalement à quatre grands marchés :

- **la télécommunication et la sécurité des communications**: Tous produits électroniques communicants sans fil et filaires et l'application du militaire à la domotique ; le stockage et la transmission d'informations cryptées, la sécurité des transactions commerciales électroniques.
- **la défense** : les systèmes radars, les systèmes de vision nocturne, les armes et systèmes de défense électromagnétique, le guidage et la navigation - Systèmes GPS, Aéronautique -, l'architecture des réseaux intelligents.
- **la santé** : le biomédical, l'autonomie des personnes et le maintien à domicile.
- **le bâtiment communicant** : la suppression de la consommation des appareils en veille, la cohabitation des systèmes d'information et des systèmes d'énergies.

Le pôle s'appuie sur une cinquantaine d'entreprises intégrant des technologies développées au sein même du pôle ainsi que sur une vingtaine d'entreprises très internationalisées de hautes technologies. (près de 800 ingénieurs et chercheurs en R & D).

Le Pôle Européen de la Céramique

Le Pôle Européen de la Céramique s'est construit autour de **2 contextes industriels, porcelaine et céramique industrielle** et de **2 laboratoires** : **SPCTS** (Laboratoire Sciences des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface) et le **GEMH** (Groupe d'Etudes des Matériaux Hétérogènes). Il interfère sur un territoire élargi aux régions Centre et Midi-Pyrénées.

Il associe à ces compétences scientifiques celles des laboratoires publics partenaires du pôle.

Sa stratégie s'articule autour de

Quatre marchés cibles :

- 1) **Luxe & création** (horlogerie, bijouterie, cosmétique, arts de la table, architecture, transports)
- 2) **Systèmes énergétiques** (nucléaire, nouvelles énergies, bâtiment, procédés industriels, transports)
- 3) **Composants électroniques, électriques et optiques** (composants passifs, électronique imprimée, céramiques transparentes)
- 4) **Protection des personnes et de l'environnement** (implants, hygiène, alimentaire, traitement des effluents et des déchets)

Trois domaines d'action spécifiques :

- procédés numériques
- adaptation des matériaux aux procédés
- fonctionnalisation des surfaces

Une action structurante : la plateforme de démonstration des technologies céramiques.

Le Centre Européen de la Céramique, qui a ouvert ses portes à la rentrée universitaire 2010, rassemble dans un seul complexe immobilier sur le parc d'**ESTER technopôle**, l'**ENSCI** (Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle) et les deux principaux laboratoires de recherche en céramique, le **SPCTS** et le **GEMH**.

Ce centre contribue fortement à l'attractivité de Limoges pour de nouvelles implantations.

Le Pôle Européen de la Céramique s'organise autour d'un réseau de 72 membres actifs, 8 centres techniques, 9 organismes de formation et 5 laboratoires.

Le pôle regroupe notamment la quasi-totalité des formations spécifiques à la céramique française (**actuellement 900 étudiants**) du CAP au Doctorat.

3. Les contrats de performance

Dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, la France a lancé en 2004 une nouvelle politique industrielle reposant notamment sur les pôles de compétitivité.

En 2013, 9 ans après la création des pôles de compétitivité, le gouvernement souhaite accroître leur **impact économique**. Arnaud Montebourg et Fleur Pellerin ont détaillé en début d'année l'ambition assignée par le gouvernement à ces pôles :

- Ils doivent orienter leur stratégie vers les **retombées économiques**, l'**industrialisation** et la **diffusion des innovations** dans les produits et services.
- Les pôles doivent mieux **convertir leurs projets de R&D en programmes industriels** et ainsi devenir de "**véritables usines à produits d'avenir**".
- Les pôles devront travailler en étroite **collaboration avec les filières industrielles** et accroître leurs efforts **d'accompagnement des PME/ETI**, notamment pour l'accès au financement et l'exportation en développant pour elles un écosystème qui leur soit favorable.

La période **2013-2018** sera pour des pôles de compétitivité l'occasion de se focaliser sur la création de valeur, de s'engager sur des **objectifs technologiques et d'innovation** ainsi que sur leurs **marchés cible** à échéances de 3, 6 et 10 ans.

Cet engagement revêt la forme des contrats de performance par lesquels les pôles de compétitivité doivent accentuer la finalité productive de leurs projets en devenant des « usines à produits d'avenir »

Les objectifs fixés à chacun des pôles par les pouvoirs publics sont clairement définis dans les contrats de performance.

Les contrats de performance se déclinent en deux phases :

- Un premier plan d'actions de 3 ans (2013-2015),
- Un second plan qui ne sera toutefois défini qu'au terme du premier, après évaluation de l'atteinte des objectifs, pour la période 2016-2018

Chacun des contrats détaille les engagements du pôle pour assurer son propre développement mais précise aussi les engagements des pouvoirs publics pris en contrepartie (notamment sur le plan financier).

Ces engagements financiers (Etat, collectivités territoriales) contribuent au fonctionnement des pôles. Les contributions sont apportées sous la forme de subventions via des conventions de financement conclues et signées avec le pôle.

Les conventions s'appuient sur le détail des actions à mener, les échéanciers, le montant et les natures des dépenses tels que définis dans la déclinaison annuelle du programme d'actions ainsi que les contributions apportées et leurs conditions d'attribution.

Les contributions financières des pouvoirs publics porteront sur les montants indicatifs figurant ci-dessous :

Pour le pôle ELOPSYS :

Montants exprimés (en euros) par année	2013	2014	2015
Etat	206 990	196 650	186 817
Région Limousin	207 000	182 000	182 000
Communauté d'agglomération de Limoges	25 000	25 000	25 000
Communauté d'agglomération de Brive	20 000	20 000	20 000
Conseil général de la Haute-Vienne	13 000	13 000	13 000

Pour le Pôle Européen de la Céramique :

Montants exprimés (en euros) par année	2013	2014	2015
Etat	130 000	123 500	117 325
Région Limousin	180 000	171 000	162 900
Conseil général de la Haute-Vienne	14 000	14 000	14 000
Communauté d'agglomération de Limoges	19 000	19 000	19 000

Ces subventions interviendront bien entendu dans le respect de la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat.

Enfin, les contrats de performance instituent une **gouvernance partenariale renforcée** avec les collectivités territoriales sous la présidence conjointe du préfet de région et du président du conseil régional.

4. Pour en savoir plus :

Le site du gouvernement sur les pôles de compétitivité
<http://competitivite.gouv.fr/>

Le site du pôle Elopsys
<http://www.elopsys.fr/>

Le site du Pôle Européen de la Céramique
<http://www.cerameurop.com/>

ANNEXES :

1. Plaquette de présentation ELOPSYS
2. Plaquette de présentation du Pôle Européen de la Céramique